FRC 4°. 32004. 1

4.

Suau

Case FRC 25460

AU PEUPLE MARSEILLAIS.

Découverte & dénonciation d'un abus occasionné & entretenu par la caisse patriotique, qui fait manger le pain à Marseille à deux deniers par livre plus cher ; ce qui fait un droit de piquet de cinquante sols par charge, & un impôt annuel pour le peuple d'environ cinq cents cinquante mille livres.

Il est permis de parler, d'écrire, d'imprimer librement.
DROITS DE L'HOMME, *Art. II.*

BON PEUPLE,

Nagueres vous avez terrassé ou banni de vos contrées les tyrans qui vous oppressoient ; vous avez proscrit tout impôt & tout abus de vos murs.

Vos tyrans n'ont plus osé reparoître, & les impôts sont restés dans l'oubli ; mais de nouveaux oppresseurs, sous l'agrément des surveillans & des conservateurs de vos droits, que la nouvelle constitution sembloit vous avoir donnés, ont depuis peu introduit un abus bien pire & bien plus révoltant que tout impôt ; (puisque l'impôt étoit profitable à votre cité) abus que vous ignorez, & que vous avez

*

THE NEWBERRY LIBRARY

accueilli du meilleur de vos cœurs, parce qu'on l'a gliſſé parmi vous couvert & déguiſé du manteau patriotique, pour mieux vous ſéduire & pour mieux vous tromper; marche que tous les factieux, dominés par l'ambition, ont tenue & tiendront encore, chaque fois qu'ils voudront parvenir à leur but.

Rappelez-vous bien ceci, BON PEUPLE; parcourez auſſi-tôt tout ce qui s'eſt paſſé dans votre ville depuis la révolution; & voyez où vous avez placés tous ceux qui ſe ſont effrontément publiés *patriotes;* voyez ſi aucun de ces *prétendus* amis du bien public ont refuſé les places que vous leur avez deſtinées; voyez ſi au contraire tous les abboyeurs n'ont pas cabalé pour ſe procurer celles qui leur ont paru les plus lucratives, en renonçant même à celles qui ne leur étoient qu'honorifiques, & les uns, en bravant les décrets de l'aſſemblée nationale, qui ne veut que des *citoyens actifs;* voyez ſi ce n'eſt pas ſeulement dans la claſſe des hommes de paix connus pour bons citoyens & vrais patriotes, que vous avez trouvé ceux qui ont refuſé ou voulu refuſer les places, même les lucratives. Je n'entends pas dire que tous les hommes en place ſoient des patriotes factieux. Non, BON PEUPLE; car vous avez élevé d'excellens patriotes à un grade bien mérité; patriotes qui, à tous égards, méritent votre entiere confiance; mais, voyez ſi la jalouſie n'a pas produit des effets révoltans parmi les patriotes d'argent, & dites-moi ſi cette jalouſie déplacée, & les démarches de ceux dont je veux parler, ne vous ont pas appris à les diſtinguer & à les connoître. Ah !..... Mais ce n'eſt pas là mon but, BON PEUPLE: excuſez-moi, s'il vous plaît, cette petite digreſſion; car le ſeul deſir de vous éclairer m'avoit fait oublier ma cauſe dans le moment.

C'eſt de la caiſſe ſoi-diſant patriotique que je veux vous entretenir, & je veux vous prouver que c'eſt elle qui vous fait manger le pain, depuis ſon exiſtence, à deux deniers par livre plus cher que vous ne devriez.

Ce raiſonnement vous paroîtra étrange, *peuple trop crédule;* mais je n'entends pas moi-même abuſer de votre crédulité: je veux, au contraire, vous convaincre de cette révoltante vérité, en vous la démontrant à toute évidence par des raiſonnemens ſimples & tout-à-fait à votre portée. Mais, commençons par remonter au principe de l'abus dont nous parlons, & nous en reviendrons enſuite aux preuves.

Vous le ſavez, BON PEUPLE: une caiſſe qu'on appelle *patriotique* vous fut propoſée par quelques négocians & fabriquans, dans l'objet de favoriſer les ouvriers, & ce nom

éblouiſſant & le prétexte qui fut pris, vous en firent deſirer l'établiſſement ; mais ce nom eſt un *impoſteur*, & le prétexte une *ſupercherie*.

Il fut d'abord convenu entre les inſtituteurs de la caiſſe, que, pour devenir actionnaire, il falloit ſouſcrire au moins pour *mille livres*, qu'il falloit verſer dans cette même caiſſe en *aſſignats*. L'on voit déjà que les riches avoient en vue de s'approprier cette caiſſe auſſi *ariſtocratique* qu'*impatriotique*, & que les pauvres devoient en être exclus.

Il fut convenu en même tems qu'il ſeroit fabriqué des coupons de 6 livres pour être diſtribués aux actionnaires, ſous la déduction de demi pour cent, qui ſeroit retenu par le caiſſier, pour être enſuite partagé avec les actionnaires, après avoir prélevé les frais ; & ces coupons étoient deſtinés à payer les journées des ouvriers occupés par les ſouſcripteurs.

Cette compagnie reconnut auſſi-tôt que la perte que ſupportoient les aſſignats, repréſentés par les coupons, leur étoit commune, & que les ouvriers, forcés de perdre neuf à dix ſols ſur chaque coupon pour les échanger à l'effet de ſe procurer du pain, refuſeroient leurs coupons.

Le vice de cette caiſſe fut donc connu avant ſon établiſſement ; mais il fut toujours ignoré par vous, BON PEUPLE, à qui l'on faiſoit entendre que cette caiſſe n'avoit d'autre but que celui de favoriſer les ouvriers, lorſqu'elle n'étoit deſtinée qu'à avantager les négocians & les fabriquans ſur les miſérables ouvriers. Mais voici la route que prirent les actionnaires pour donner iſſue à leurs coupons, & pour parvenir à l'inſtallation de leur caiſſe.

Ce fut aux boulangers que les créateurs de cette caiſſe eurent recours, & ils exigerent d'eux qu'ils déclaraſſent publiquement les charger de leurs coupons contre du pain comme pour du comptant : voilà quel fut leur grimoire.

Les boulangers ainſi attaqués, ſoit par la crainte qu'ils eurent de vous, BON PEUPLE, qui avez toujours fait *reſpecter aveuglément tout ce qui s'eſt préſenté ſous une forme patriotique ;* ou ſoit parce qu'on leur promettoit de les *indemniſer ſur la taxe du pain de la perte qu'ils ſeroient forcés de faire ſur les coupons*, *délibérerent en corps de s'en charger*, conformément à la volonté des demandeurs.

Ici, BON PEUPLE, les boulangers ſignerent avec les actionnaires de la caiſſe le concordat de l'abus qui vous leſe : mais les boulangers n'eurent point tort ; car il s'agiſſoit de mettre en vigueur une caiſſe *patriotique* ; & , aveuglé de

ce grand mot, qui a été si souvent le *rempart des factieux*, je ne sais pas trop ce que vous auriez délibéré dans le moment, faute par eux de délibérer avantageusement à la caisse.

Que ceci vous serve d'exemple, peuple crédule! & ne vous arrêtez pas toujours aux mots: apprenez à connoître avant de juger, & de juger avant de condamner; car souvent vous avez prononcé contre vos propres intérêts. Eh! combien de fois n'avez-vous pas été l'instrument aveugle des factieux, qui vous ont induit à erreur, en vous parlant *patriote*, *patriotisme*, *patriotique*, pour vous faire condamner la vérité & l'innocence; & enfin vos..... Mais..... le dirai-je..... Oui, vos meilleurs amis, dans l'objet de favoriser leurs vues trop souvent criminelles; mais, hélas!..... le tems vous découvrira la vérité; occupons-nous dans ce moment de notre cause.

Si-tôt la délibération des boulangers prise, la caisse *patriotique* fut autorisée aveuglément par la municipalité, & soudain les coupons furent distribués aux ouvriers & répandus avec profusion dans la ville; mais ils ne furent reçus à leur prix directement que des boulangers, où ils finissent tous par tomber indirectement, parce qu'ils ont délibéré de s'en charger; & cette délibération est le germe de l'abus qui existe.

Dites-moi, BON PEUPLE, ne comprenez-vous pas que les pertes que les actionnaires de la caisse évitent en donnant des coupons, en place des écus, retombent sur vous? N'avons-nous pas vu que cette caisse n'a pu être établie qu'en conciliant ses intérêts avec ceux des boulangers? pourroit-on croire, sans s'écarter absolument de la raison, que les boulangers donnassent leur pain à huit pour cent de perte pour favoriser cette caisse? pourroit-on croire que les boulangers se chargeassent d'une monnoie non forcée, qui leur donne huit pour cent de perte, s'ils n'en étoient indemnisés sur la taxe du pain? Et enfin y auroit-il quelque autorité qui pût forcer les boulangers à dissiper leurs fortunes, pour soutenir & enrichir une caisse *impatriotique*?

Mais, comment les boulangers perdent huit pour cent, me demanderez-vous, BON PEUPLE? Voici ce *comment* que je vais vous expliquer mot à mot, puisque je vous l'ai promis.

Les coupons de la caisse, avons-nous déja dit, ne sont que la valeur représentative des assignats qui y sont déposés, contre lesquels les coupons sont échangeables; de sorte que le boulanger qui a reçu des coupons en paiement du

pain qu'il a vendu, ne peut pas même forcer le marchand de bled à s'en charger, parce qu'ils ne ſont point forcés; & enfin, il ne reſte d'autre eſpoir au boulanger que celui de les échanger à la caiſſe contre des aſſignats, ou contre des écus, avec perte proportionnée à celle des aſſignats. Si ce boulanger donne ſes aſſignats au marchand de bled, il achete huit pour cent plus cher que contre du comptant; ſi, au contraire, il réaliſe ſes aſſignats ou ſes coupons en écus, pour payer ſon bled, il perd également huit pour cent à l'achat des écus, la perte étant telle dans ces circonſtances. De maniere que les boulangers, en vendant contre des coupons, vendent huit pour cent plus cher qu'en vendant contre des écus : il eſt donc plus que viſible que, ſi les boulangers n'étoient point indemniſés ſur la taxe du pain, ils ſacrifieroient réellement leurs fortunes en ſe chargeant des coupons : mais venons à des faits.

Lorſque les boulangers délibérerent de ſe charger des coupons, il leur fut promis de tenir le prix du pain à un prix proportionné au coût du bled par des aſſignats : en effet, à cette époque le prix du pain étoit à 34 deniers la livre, & on étoit ſur le point de le porter à 32 deniers, à cauſe d'une diminution prompte & antérieure ſur le prix des bleds; & cependant cette *baiſſe fut attendue environ vingt jours, c'eſt-à-dire, juſqu'à une nouvelle diminution ſur le prix des bleds.* C'eſt ici une vérité de laquelle vous pouvez vous inſtruire, BON PEUPLE; car les boulangers en conviennent, malgré que leurs intérêts exigent le contraire.

Il eſt donc vrai, & il n'y a nul doute que, pour favoriſer l'établiſſement de la caiſſe dont nous parlons, on commence par vexer le peuple : or, ce n'eſt point ici une caiſſe patriotique, mais bien une caiſſe *vexatoire*, entretenue aux dépens du peuple, & dont les regiſtres ne ſont autres que des *livres rouges.*

Ce n'eſt pas tout : depuis la création de cette caiſſe, les bleds ont baiſſé, les uns comportant les autres, de cinq livres & même plus par charge, & cette baiſſe devroit, ſelon l'ordre de la boulangerie, avoir contribué à celle de quatre deniers par livre ſur le prix du pain; de ſorte que quatre & deux qu'on en a laiſſé ſubſiſter lors de l'établiſſement de la caiſſe, feroient ſix : il réſulte donc de ce calcul, BON PEUPLE, que vous devriez manger le pain au plus à vingt-huit deniers la livre, tandis que vous le mangez à trente deniers, & même depuis peu.

Toutes ces vérités ſont palpables : mais en voici que vous

connoiſſez, & qui doivent finir par vous convaincre des vérités que je vous avance, s'il étoit poſſible qus vous ne le faſſiez pas encore.

Il y a environ un an que les bleds de marine ſe vendoient au prix de 39 à 45 livres la charge pour du comptant : le prix moyen étoit de 42 liv. A cette époque vous ne mangiez le pain qu'à 36 deniers. Eh ! bien, les mêmes bleds ne ſe vendent aujourd'hui qu'au prix de 29 à 34 pour comptant, & le prix moyen eſt de 31 liv. 10 ſols. Or, ce prix devroit, à proportion du premier, vous faire manger le pain au plus haut prix de vingt-huit deniers la livre, & même en ſous ; ce qui s'accorde avec mes calculs, & ce que perſonne de vous ne peut ignorer.

Suppoſez-vous qu'on n'aie pas tenu parole aux boulangers ? Eh ! bien, ce ſeroit alors une tromperie dont les boulangers ſeroient victimes. Mais dans ce cas encore ne ſeroit-ce pas les boulangers & enfin un nombre de vos concitoyens qui entretiendroient la caiſſe ſoi-diſant *patriotique ?* Et ne devriez-vous pas défendre leur cauſe ?

Mais qui profite de la perte que tout le peuple fait, ou que les boulangers feroient, me demanderez-vous ? Ce ſont, je vous répondrai, les intéreſſés de la caiſſe qui profitent d'une partie, en payant les ouvriers en coupons ; car il eſt ſenſible qu'ils épargnent ce qu'ils perdroient ſur les aſſignats, s'ils les échangeoient contre des écus pour payer leurs ouvriers de la ſorte.

Je vous dirai enſuite, que ſouvent les boulangers échangent ces coupons contre des écus, (ainſi que je l'ai fait obſerver ailleurs) ſous la perte des aſſignats ; écus qui leur ſont donnés pas les négocians ou les fabriquans non intéreſſés à la caiſſe ; mais ces mêmes coupons, qui ſont auſſi-tôt remis aux ouvriers, paſſent à l'inſtant chez les boulangers : de maniere que les coupons répandus dans la ville ſont une perte qui ne ceſſera d'être deſtructive tant qu'elle ſubſiſtera.

Non, BON PEUPLE, ſoyons juſtes : ce ne ſont point les actionnaires de la caiſſe ſeuls que vos ſueurs engraiſſent : je penſe même que le moindre profit eſt pour eux ; mais ce ſont ces mêmes qui ont introduit dans la cité l'indigne abus dont nous parlons, & dont vous êtes victimes ; & c'eſt leur caiſſe qui l'entretient.

Ce n'eſt pas tout : la même perte que vous eſſuyez ſur le pain contre les coupons, vous l'eſſuyez également contre les autres objets que vous achetez. Eh ! qui de vous n'a pas reſſenti ces triſtes effets ? Cette caiſſe eſt encore nuiſi-

ble au commerce & à tous les négocians & fabriquans qui n'y ſont pas intéreſſés. 1°. Tous les aſſignats qui entrent dans cette caiſſe, occaſionnent gratuitement une perte de demi pour cent à la maſſe générale du commerce. 2°. Les coupons font hauſſer le prix de l'agiotage ſur les aſſignats, par deux raiſons : la premiere, par celle donnée en l'article ci-deſſus ; & la ſeconde, qui eſt la puiſſante, parce que les coupons ont rendu l'argent d'une rareté ſans exemple ; de ſorte que la ſomme qui circule aujourd'hui en ville en coupons, circuloit ci-devant en écus ; & c'étoit préciſément cette même ſomme repréſentée pluſieurs fois, qui pouvoit contribuer à la baiſſe du prix de l'argent.

Enfin les négocians & les fabriquans non intéreſſés à la caiſſe, qui penſent trouver une facilité en faiſant leurs appoints en coupons, ſont dupes de leur crédulité, parce qu'ils ne ſoldent ainſi leurs créanciers, que parce qu'ils ſont ſoldés de même par leurs débiteurs. Donc il ne leur ſeroit pas plus coûteux de ſolder en écus, lorſqu'à leur tour ils le ſeroient de même : il réſulte donc, d'après tous les rapports poſſibles, que le commerce & tous ceux non intéreſſés à la caiſſe, en ſont dupes.

Convenez donc, BON PEUPLE, que la caiſſe qu'on eut l'air d'établir pour vous favoriſer, ne vous a été que vexatoire depuis le moment de ſa création : convenez que cette caiſſe n'a été créée que pour favoriſer les riches ; car ceux qui ne pouvoient ſouſcrire pour mille livres, en étoient exclus : convenez que cette caiſſe, qui fut appelée *patriotique* pour mieux vous aveugler, n'eſt autre qu'une caiſſe de *ſpéculation* & de *deſtruction* : convenez que, pour établir cette même caiſſe, il a fallu le concours des Boulangers, c'eſt-à-dire, entretenir le *prix du pain à un taux diſproportionné :* convenez que vos droits n'ont été ni défendus ni reſpectés, & que l'abus dont il eſt queſtion, ſans être profitable à votre cité, eſt pour vous tous un impôt des plus conſidérables : convenez enfin, vous tous négocians & fabriquans, que le commerce eſt victime de la *caiſſe* appellée *patriotique*.

Mais, vous le ſavez, BON PEUPLE, l'aſſemblée nationale a, par ſes décrets, proſcrit tout privilege : ſouffririez-vous qu'il en ſubſiſtât un dans vos murs, lorſqu'il vous leſe tous ? ſouffririez-vous qu'une compagnie, à l'inſtar de la nation, fît battre monnoie ? En effet, c'eſt bien battre monnoie, que de fabriquer des coupons ; & c'eſt bien à la fois un privilege & un crime de leſe-Marſeille : tout le prouve.

O ! BON PEUPLE !... *ô ! Marſeillais* !... vous qui avez terraſſé ou banni vos tyrans, lorſque vous étiez leurs eſclaves ; vous qui avez proſcrit tout impôt & tout abus, lorſque vous aviez encore vos tyrans à redouter, ſouffrirez-vous qu'il exiſte parmi vous un abus auſſi viſible & auſſi révoltant que celui que je vous dénonce, à préſent que vous êtes libres ? Non, BON PEUPLE, vous devez faire reſpecter vos droits, & demander ſur le champ la ſuppreſſion de la caiſſe qui entretient l'abus que je vous dénonce : vous devez demander que, dès-à-préſent, défenſes ſoient faites à tous négocians & fabriquans de payer leurs ouvriers en coupons, & aux boulangers de les recevoir en paiement contre du pain, & de même ſuite que le pain ſoit porté à un prix proportionné à celui du bled contre du comptant ; & de plus, qu'il ſoit ordonné aux actionnaires de la caiſſe de retirer leurs coupons déja diſtribués ; ſi mieux n'aiment dépoſer la contre-valeur en écus dans leur caiſſe, pour être échangés contre tous les coupons déja en circulation, & contre tous ceux qu'ils pourroient faire circuler : s'ils y acquieſcent, demandez que la caiſſe ſoit continuée, & dans le cas vous pourrez dire, & je dirai avec vous : *Voilà de vrais patriotes, & voilà bien une vraie caiſſe patriotique.*

Signé, C. SUAU.